

CONCOURS DE TRACTION - CHEVAUX DE TRAIT

DIMANCHE 04 AOÛT 2013 à 14h – LE GRAND LUCÉ (Sarthe)

ORGANISATION

SYNDICAT SARTHOIS DU CHEVAL PERCHERON

REGLEMENT du CONCOURS

MATÉRIEL NÉCESSAIRE

Les traîneaux et le matériel de chargement seront fournis par l'organisation.
Les palonniers, traits et porte-traits obligatoires sont à fournir par chaque participant.

CONDITIONS GÉNÉRALES

- 1 Le concours est ouvert à tous les chevaux de trait, à jour de leurs vaccinations légales, attelés en simple ou en paire
- 2 Le meneur travaille aux guides ou au cordeau. **Il doit se tenir en permanence en retrait du palonnier.** Intervention du meneur à la tête des chevaux, coups de guides ou en avant du palonnier : **10 points de pénalité.**
- 3 **Le fouet est interdit pendant l'épreuve de traction.**
- 4 Le groom, s'il désire suivre l'attelage, devra se tenir à la hauteur du traîneau, derrière la ligne du crochet. S'il intervient au cours de l'épreuve, une pénalité sera appliquée : **10 points.**
- 5 L'allure obligatoire est le pas. Si un cheval fait plus de deux foulées au trot ou au galop, chaque foulée supplémentaire sera sanctionnée par une pénalité : **5 points par foulée.**

DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

- 1 L'épreuve se déroulera par élimination
- 2 Au premier tour le traîneau sera taré à 300kg (en simple) et 500kg (en paire).
- 3 Deux juges suivent l'attelage, chronomètres en mains. Au départ, le concurrent a 20 secondes pour démarrer. Si au-delà de ce temps, le concurrent ne peut partir, l'épreuve sera considérée terminée. S'il s'arrête en cours (**5 points de pénalité**) et il aura 20 secondes maximum pour redémarrer. De même s'il ne peut repartir, l'épreuve sera terminée. Toutefois, pour le classement, le concurrent se verra pénalisé en fonction de la distance restant à parcourir entre le crochet et l'arrivée : **5 points par mètre non parcouru.**

- 4 La distance à parcourir sera de 70 m. L'arrivée sera effective au franchissement du crochet sur la ligne d'arrivée.
- 5 Les concurrents ayant parcouru la distance complète, auront accès au tour suivant. Le traîneau sera taré à 450 kg (en simple) et 650 kg (en paire). A chaque tour supplémentaire, les tares seront augmentées de 150 kg.
- 6 Les concurrents, s'ils le souhaitent pour économiser leurs chevaux, ont la possibilité de sauter un tour. Mais ils devront faire le parcours suivant complet. Dans le cas contraire, le classement retenu sera celui du dernier parcours réussi entièrement.
- 7 A chaque manche, un minimum de 50 % des concurrents sera qualifié.

CLASSEMENT

- 1 L'attelage vainqueur, sera celui qui au dernier tour, aura le plus petit nombre de points
- 2 En cas d'égalité parfaite, les points obtenus sur l'ensemble du concours par chaque concurrent seront pris en compte
- 3 Le calcul des points se fait comme suit : le nombre de secondes, ajouté aux pénalités.

PRIMES

- 1 Pour chaque concurrent, il sera attribué une indemnité, par l'organisation, pour chaque cheval
Un cheval ne peut être primé qu'une seule fois sur le concours
1 repas sera offert par cheval engagé.
- 2 Dans la mesure du possible, des lots en nature seront remis aux concurrents.

RESTAURATION

Plateau repas à 9 €

INSCRIPTION concours et RESERVATION REPAS

syndicat.percheron72@sfr.fr ou 06 83 61 20 74

Dès maintenant et au plus tard le 27 juillet 2013

CONCOURS DE TRACTION DE CHEVAUX DE TRAIT-- LE GRAND LUCÉ -72

LE DIMANCHE 04 AOÛT 2013 à 14 H

ENGAGEMENTS

NOM :

Prénom :

ADRESSE :

Téléphone :

Portable :

MENEUR :

Nom du cheval : **N° SIRE :**

Date de naissance du cheval :

RACE : **Simple** **Paire**

Nom du cheval : **N° SIRE :**

Date de naissance du cheval :

RACE : **Simple** **Paire**

Nom du cheval : **N° SIRE :**

Date de naissance du cheval :

RACE : **Simple** **Paire**

Les engagements sont à transmettre à **Martine COLLET**
La Vigne – 72600 ST VINCENT DES PRES

RESERVATION REPAS

Nom – Prénom :

Nombre plateaux repas gratuits : (1 par cheval engagé)

Nombre de plateaux repas payants :X 9 € =

Paiement par chèque à l'ordre du Syndicat Sarthois du Cheval Percheron

A transmettre à Martine COLLET – La Vigne – 72600 ST VINCENT DES PRES